

## **20250227 Le Progrès internet**

<https://c.leprogres.fr/societe/2025/02/28/au-jardin-des-chartreux-le-perpetuel-retour-a-la-rue-des-mineurs-isoles-de-lyon>

### **Au Jardin des Chartreux, le perpétuel retour à la rue des mineurs isolés de Lyon**

Depuis fin janvier, un nouveau campement de mineurs étrangers isolés s'est installé au Jardin des Chartreux. Près de 130 jeunes migrants en recours de reconnaissance de minorité y ont trouvé refuge.

De notre correspondant, Yves Le Flem - Aujourd'hui à 18:00 - Temps de lecture : 4 min



Le campement de jeunes migrants isolés étrangers installé depuis fin janvier dans le Jardin des Chartreux. Photo Yves Le Flem

Depuis fin janvier, un nouveau campement de mineurs étrangers isolés s'est installé à Lyon, au Jardin des Chartreux.

Issus du campement du square du Béguin démantelé le 20 janvier dernier dans le 7e arrondissement, mineurs expulsés du squat Neyret en octobre 2024 dans le 1er, nouveaux arrivants sortis du Forum Réfugiés, ils sont près de 130 à vivre dans ce jardin belvédère des Pentes de la Croix-Rousse dans des conditions plus que précaires.

*À lire aussi*

**>> « Le camp va se reconstituer ailleurs » : après l'évacuation du square du Béguin, une centaine de mineurs reste dehors**

### **Entraide avec le voisinage**

« Ici, tout est compliqué. Les jeunes sont soumis au froid et aux intempéries. Ils ont du mal à dormir, les tentes sont glacées, les couvertures aussi. Heureusement, comme à chaque fois, une solidarité s'est créée avec le voisinage en particulier pour les lessives et la nourriture », explique Sébastien Gervais, membre du collectif soutien migrants Croix-Rousse. Sur le campement, le quotidien est un parcours semé d'obstacles.

Pour pouvoir prendre une douche, les jeunes doivent se rendre aux Bains douches municipaux de Gerland, aller à Charpennes ou place Guichard pour manger dans les restaurants sociaux, à

Jean-Macé pour suivre les cours de français donnés par Secours populaire. Sans avoir droit à aucun titre de transport pour se déplacer.

À lire aussi

>> [Centre d'accueil de jeunes migrants à Écully : la Métropole attaque l'État et la Ville](#)

## Une journée de solidarité le 16 mars prochain

Ces jeunes migrants isolés sont en recours de reconnaissance de minorité en attendant leur évaluation par un juge des enfants. « Forum Réfugiés, l'organisme chargé par la Métropole d'évaluer leur âge, met en ce moment une vingtaine de jeunes dehors par semaine », lâche le militant. Ce dont se défend la Métropole (lire par ailleurs). « Ces jeunes ne sont alors plus pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance et se retrouvent à la rue, en errance » souligne-t-il. Ce que l'on veut, c'est le respect de présomption de minorité, c'est-à-dire qu'ils soient pris en charge jusqu'à ce qu'il y ait une décision de justice, comme le demande par ailleurs la Défenseure des droits. Le Conseil d'État a d'ailleurs été saisi récemment par une trentaine d'associations sur cette question-là », conclut le bénévole. Le 16 mars prochain, le Collectif organise un dimanche solidaire place Chardonnet.

Une journée de fête qui promet concerts et animations diverses, une façon joyeuse de récolter des dons.

---

*Pour la Métropole, « Ces jeunes ne relèvent pas de notre compétence »*

*Contactée par notre rédaction, la Métropole de Lyon rappelle effectivement qu'elle a « l'obligation de prendre en charge les jeunes qui arrivent sur son territoire afin d'évaluer s'ils sont majeurs ou mineurs, cette mission a été confiée à Forum Réfugiés ». « Si le jeune est reconnu mineur non accompagné, il intègre le dispositif de protection de l'enfance de la Métropole de Lyon. Si sa minorité n'est pas reconnue, il relève du droit commun et de l'hébergement d'urgence », souligne le Grand Lyon. « L'hébergement d'urgence est une compétence de l'État comme l'a rappelé la secrétaire d'État en charge de l'enfance, Charlotte Caubel, dans un courrier daté du 27 novembre 2023 ».*

>> À lire aussi : [des mineurs isolés expulsés de la Croix-Rousse par la police](#)

*Les jeunes présents sur le campement du jardin des Chartreux sont en attente d'une reconnaissance de minorité, ils ne relèvent donc pas de la compétence métropolitaine, mais bien de celle de l'État.*

---

*Pour la Métropole, la loi doit évoluer*

*Lucie Vacher, vice-présidente à la Métropole, en charge de l'Enfance ajoute : « L'engagement de la Métropole de Lyon va au-delà de ses compétences avec l'expérimentation du dispositif unique en France de La Station de 102 places (un centre d'hébergement NDLR), à destination des jeunes non reconnus mineurs qui ont saisi le juge, cofinancé par la Préfecture et la Métropole ».*

*« Ce dispositif ne couvre pas l'ensemble des besoins puisque de nombreux jeunes n'y ont pas accès », souligne l'élu.*

*« Il nécessiterait en outre d'être dupliqué dans chaque département. Nous demandons une évolution législative du dispositif d'évaluation de minorité et d'isolement vers un dispositif national et solidaire qui englobe la période de l'arrivée du jeune à la décision du juge. Car ces situations dramatiques et de grandes vulnérabilités vécues par de nombreux jeunes se renouveleront tant qu'il n'y aura pas d'évolution structurelle ».*

---